



**Le Président
Olivier SERVA**

Paris, le 10 février 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

REFORME DES RETRAITES : LA DELEGATION AUX OUTRE-MER PRESENTE DES RECOMMANDATIONS MAJEURES

Lors de la présentation du rapport d'information des Députés Mansour KAMARDINE (Mayotte), Serge LETCHIMY (Martinique) et Sophie PANONACLE (Gironde) sur le projet de loi portant sur la réforme des retraites et son impact dans les Outre-mer, **le Président Olivier SERVA a souscrit à la proposition formulée par le co-rapporteur Serge LETCHIMY appelant à l'intégration de la totalité de la sur-rémunération dans le calcul des pensions de retraite via une prise en charge de l'Etat.**

En matière de calcul des pensions, le Président Olivier SERVA a également insisté sur **la mise en oeuvre d'un simulateur** permettant aux fonctionnaires de faire leur choix en toute connaissance de cause. Par ailleurs, il est favorable au **maintien de la bonification tiers-DOM** pour l'ensemble des fonctionnaires.

D'autres propositions ont été émises par les trois co-rapporteurs, parmi les suivantes :

- La mise en oeuvre d'un **comité de négociation et de suivi** associant les syndicats nationaux et locaux, les parlementaires ultramarins et le Ministère des Outre-mer en charge de l'élaboration des ordonnances relatives aux Outre-mer, notamment dans le cadre de la convergence avec le département de Mayotte ;
- la prise en compte du temps de travail non déclaré (ou « **temps informel** ») dans le calcul des retraites ;
- La **reconnaissance, par le Gouvernement, de la pénibilité du travail agricole** dans les Outre-mer ;
- Pour les **agriculteurs ultramarins**, la mise en place d'un dispositif permettant le rachat des droits à un coût raisonnable afin de percevoir un minimum salarial ;
- L'exclusion de l'habitation principale du recouvrement de la succession sur l'**Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA)** ;

Enfin, tout en rappelant que ce projet de loi n'est pas à la hauteur des attentes des ultramarins, **le Président Olivier SERVA a souligné l'importance d'avoir l'ensemble des acteurs, y compris les parlementaires ultramarins, autour de la table des négociations dans le cadre de la mise en oeuvre des ordonnances.**

Contact presse :

Keyza NUBRET, 0670 93 86 67, sophie.grand-bonheur@clb-an.fr
Sandrine SERVA, 0690 75 89 28, sandrine.serv@clb-an.fr